



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 098 /2013

Objet : Conseil communal du 28-03-2013 – interpellation de Mme Van Den Broucke, Conseillère communale, concernant l'utilisation de pesticides au niveau local.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de de Mme Van Den Broucke, Conseillère communale, concernant l'utilisation de pesticides au niveau local.

Concernant la politique de la commune en ce qui concerne l'utilisation de pesticides, le 17 juillet 2012, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé d'appliquer les dispositions suivantes dans le cadre de l'Agenda 21 :

- L'application du principe "See it green" (gestion différenciée),
- La recherche et l'application systématiques des alternatives aux pesticides
- La mise en place de mesures en matière de biodiversité

Actuellement, le service plantations utilise exclusivement des produits écologiques d'une marque favorable à l'environnement et sans danger pour la population. Les produits utilisés sont autorisés par l'Ordonnance de 2004 relative à la restriction de l'utilisation des pesticides.

Au printemps 2013, les premiers travaux de mise en œuvre d'une gestion différenciée commencent (inventaire des différentes zones, définition des méthodes de travail pour chaque zone, ...).

Notons qu'à partir de juin 2019 seuls des procédés mécaniques et thermiques de lutte contre les mauvaises herbes pourront être utilisés.

Mais la commune atteindra ce but avant cette date. De nombreux rapports internes ont déjà été rédigés par le Service Environnement de la commune à propos de cette problématique. Citons les initiatives suivantes :

- L'utilisation des écorces pour éviter la croissance des mauvaises herbes;
- La prise de contacts le Pôle de Gestion Différenciée à Gembloux afin de mettre sur pied une Gestion Différenciée de nos espaces verts ;
- La réalisation de tests pour trouver quels sont les procédés de traitements des mauvaises herbes les plus respectueux (tests à la flamme, à la vapeur d'eau, etc.) ;
- L'organisation d'une journée de démonstration des traitements mécaniques et thermiques des mauvaises herbes le 20.09.2012 à l'attention des services plantations des 19 communes de la Région de Bruxelles – Capitale ;



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 098 /2013

Concernant les opérations de sensibilisation de la population, plusieurs communications ont déjà été menées. Citons parmi d'autres :

- L'envoi d'un communiqué de presse à propos de l'agenda 21 local le 06.08.2012
- La parution d'articles dans le Berchem News sur le principe "See it Green"
- Des animations pour les élèves des écoles primaires par le service environnement pendant la "Semaine Sans Pesticides" et organisation d'un quiz au guichet Urbanisme-environnement
- Développement de toutes autres mesures actuellement en réflexion dans les prochains Berchem News

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE